



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Adaptation de la politique forestière française face au dérèglement climatique

Question écrite n° 15605

Texte de la question

Mme Anna Pic appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la politique forestière française face au changement climatique. Les forêts ont une place majeure dans la sauvegarde de l'environnement. En stockant le carbone dans le bois, elles permettent d'atténuer le changement climatique. Ce sont ainsi des « puits de carbone » qu'il faut impérativement préserver. Pourtant, comme l'a récemment signalé le cabinet de stratégie climat Carbone-4 dans son étude très documentée sur la place du bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici à 2050, la capacité de stockage de carbone du bois risque d'être fortement diminuée dans les années à venir. Alors que cette capacité a déjà été réduite de moitié depuis dix ans, il semblerait qu'elle puisse de nouveau être divisée par trois prochainement. L'étude indique même que la forêt pourrait devenir, dès 2040, émettrice nette de carbone. Dans le même temps, les prélèvements de bois augmentent. La sylviculture intensive, entraînant notamment des coupes rases, accentue ce phénomène. Face à ces constats alarmants, il semble donc nécessaire de construire rapidement une nouvelle politique forestière assurant le respect de l'environnement et de la biodiversité. Suite à la mission d'information portant sur « l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers », deux propositions de loi ont été déposées à l'Assemblée nationale, dont un texte transpartisan regroupant des élus de six sensibilités politiques différentes. L'inscription à l'ordre du jour de l'un de ces textes pourrait permettre au Parlement d'avoir un débat sur cette problématique et de donner un nouveau cap à la stratégie nationale forestière. Elle souhaite donc savoir comment il entend répondre à cet enjeu majeur.

Texte de la réponse

Les forêts françaises bénéficient d'une gestion durable et multifonctionnelle encadrée par le code forestier puis par le code de l'environnement. La continuité et la qualité de gestion des forêts françaises, prises en référence par la communauté forestière internationale, sont objectivées par l'Inventaire Forestier national. Depuis deux siècles, la forêt française n'a cessé de progresser et de s'améliorer. La surface de forêt hexagonale a doublé depuis le milieu du 19ème siècle et continue de progresser au rythme de + 80.000 ha par an. Le volume de bois sur pied a augmenté de + 50% depuis les années 1980 avec un stock de bois sur pied proche de 3 milliards de m³. L'indice de bois mort et l'indice de diversité des essences recensés au sein des Indicateurs de Gestion Durable de l'IGN progressent depuis 20 ans signe d'une biodiversité mieux préservée en forêt que dans d'autres milieux. D'après les derniers indicateurs du Muséum national d'histoire naturelle, les populations d'oiseaux restent globalement stables en forêt alors qu'elles se sont effondrées par ailleurs. La dégradation récente et rapide de nos écosystèmes forestiers est imputable aux effets du réchauffement climatique, matérialisé par un ralentissement de la croissance des arbres et par une forte progression de la mortalité. Cette dégradation est analysée et intégrée au sein des travaux de mise à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui s'appuieront sur les études récentes qui la recense. Nos experts français indiquent qu'un réchauffement de +2,5°C à 3,5°C à horizon 2050 entrainerait en France hexagonale la perte d'un tiers de l'aire de répartition des chênes sessiles et pédonculés, deux tiers de l'aire de répartition du hêtre, 60% de l'aire du sapin pectiné et 90% de l'épicéa. Les paysages forestiers vont ainsi beaucoup évoluer sous les effets des dépérissements. Il n'est pas

possible d'attendre l'effondrement de nos forêts pour agir. Accompagner nos forêts vers de nouveaux profils sylvicoles avec des bouquets d'essences diversifiées mieux adaptées au climat sec et chaud, valoriser en usage matériaux les bois actuellement présents dans nos forêts avant que leur qualité technologique ne se dégrade au point de les condamner à un usage bois énergie, étendre et amplifier la prévention des incendies, voilà les trois priorités du Gouvernement qui fonde notre stratégie forestière. Elles figureront en bonne place parmi les objectifs du prochain Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3). Cette transition forestière nécessitera agilité et innovation. Elle passera par une diversité de solutions, une diversité de modes de sylvicultures adaptées au profil des peuplements forestiers et au contexte de chaque massif. Certes, cette transition forestière oblige à être encore plus attentif aux enjeux de la protection du capital naturel que constituent les sols forestiers, de progresser encore dans la prise en compte de la biodiversité sur les chantiers forestiers, de renforcer la résilience des futures forêts par le mélange des essences de reboisement ou bien de prioriser les coupes de renouvellement en fonction des études de vulnérabilité. Cette transition forestière appelle surtout à une mobilisation collective et positive aux côtés des propriétaires, gestionnaires, exploitants et industriels du secteur forestier, qui sont en première ligne face au défi du changement climatique. Le Gouvernement est aux côtés de ceux qui agissent en consacrant, dans le cadre de la planification écologique, des moyens inédits au secteur forestier.

Données clés

Auteur : [Mme Anna Pic](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15605

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1374

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 4089